

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SOLANGE BIAGGI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Euroméditerranée : convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine du secteur de l'église de Saint Martin d'Arenc.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de groupement de commande entre le Département et l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine du secteur de l'église de Saint Martin d'Arenc, dont le projet est annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La dépense correspondante, estimée à 172 800 €, sera imputée sur le chapitre 20 du budget départemental.

A l'unanimité
Mesdames VASSAL, CARADEC, BIAGGI et PUSTORINO ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée